

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BASTIDE D'ENGRAS

Séance du jeudi 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

le jeudi 21 novembre à 18h30,

le Conseil Municipal de la commune de la Bastide d'Engras, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie sous la présidence de M. Pascal GISBERT, Maire.

Date de convocation: 15 novembre 2023

Conseillers municipaux présents :

CARON Jean Pierre, CHABERT Jocelyne, DEPASSE Hélène, DUFAUD Nathalie, FOUQUET Valentin, GISBERT Pascal, PARIS Laurent.

Conseillers municipaux absents excusés et pouvoirs : GUZZO Catherine, BAISERO Jean-Claude MASSART Frédéric a donné procuration à CHABERT Jocelyne,

MEIX Olivier a donné procuration DUFAUD Nathalie

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 7

Nombre de votes: 9

Ordre du jour :

- Demande de subvention pour le Festival de la Tave
- DM pour le budget primitif de la commune
- DM pour le budget primitif de l'eau et l'assainissement
- DM pour le budget primitif du lotissement combe Lazenet
- Diagnostic éclairage public
- Adhésion de Castillon du Gard à la CCPU.

Jocelyne CHABERT est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibérations:

- DEL 2023-048 Décision relative à demande de subvention pour le Festival de la Tave Approuvée à la majorité des membres présents ou représentés
- DM pour le budget primitif de la commune

Reportée à un prochain conseil municipal

- DM pour le budget primitif de l'eau et assainissement

Reportée à un prochain conseil municipal

- DM pour le budget primitif du lotissement Combe Lazenet

Reportée à un prochain conseil municipal

- DEL 2023-056 - Décision relative à l'adhésion de Castillon du Gard à la CCPU

Approuvée à la majorité des membres présents ou représentés

- DEL 2023-057 - Décision relative au diagnostic de l'éclairage public

Approuvée à la majorité des membres présents ou représentés

La séance est levée à 19h40.